

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFFSAPS

Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2008-233 du 1^{er} septembre 2008 modifiant la décision DG n° 2004-224 du 27 août 2004 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé d'un groupe d'experts sur les recherches biomédicales portant sur des produits de thérapie génique

NOR : [SJSM0830842S](#)

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1125-1, R. 1125-1, R. 1125-2 et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2004-224 du 27 août 2004 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé d'un groupe d'experts sur les recherches biomédicales portant sur des produits de thérapie génique,

Décide :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision DG n° 2004-224 du 27 août 2004 susvisée, les mots « Le groupe est composé de 19 personnalités scientifiques » sont remplacés par les mots « Le groupe est composé de 16 personnalités scientifiques ».

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} septembre 2008.

Le directeur général,
J. MARIMBER